

## **RÉSOLUTION N°1**

### **13<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Délégation Nationale et 7<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire.**

- ✓ Considérant la décision du Bureau Politique National du CDS Rahama d'adhérer à l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN), groupement de partis politiques se réclamant de l'opposition politique ;
- ✓ Considérant les dispositions légales relatives au Statut de l'opposition qui assujettissent un parti politique de l'opposition acceptant un ou plusieurs postes dans le Gouvernement de la Majorité au pouvoir à rendre publique une déclaration solennelle, mettant fin à son statut de parti de l'opposition, avec copie au Ministère de l'Intérieur ;
- ✓ Considérant que le CDS Rahama n'a jamais rendu publique une déclaration de renonciation à son statut de parti de l'opposition ;
- ✓ Considérant que le camarade Abdou Labo, membre du Bureau Politique National, a accepté d'entrer dans le gouvernement en qualité de Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur ;
- ✓ Considérant que les camarades Maidadji Allambeye et Aichatou Ben Wahab, membres du Bureau Politique National, ont accepté des postes de Conseillers dans le Cabinet du Président de la République ;
- ✓ Considérant qu'en agissant de la sorte les camarades Abdou Labo, Maidadji Allambeye et Aichatou Ben Wahab commettent une faute d'une extrême gravité, portant préjudice aux intérêts du CDS Rahama ;
- ✓ Considérant la proposition d'exclusion desdits camarades du parti, formulée par l'Assemblée Générale de la Délégation Nationale ;

Le 7<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire tenu à Zinder, le 4 septembre 2011 décide de l'exclusion des camarades Abdou Labo, Maidadji Allambeye et Aichatou Ben Wahab du parti, pour compter du 04 septembre 2011.

Fait à Zinder, le 04 septembre 2011.

**Les Assises**